

École élémentaire publique Gabrielle-Roy

N ^o	DESCRIPTION DU SECTEUR DE FRÉQUENTATION
L'étendue de la zone est délimitée par la ligne tracée en rouge sur la carte, ayant son :	
1	Point d'origine à l'intersection du chemin Hunt Club et la rivière Rideau et suit la rivière Rideau en direction nord jusqu'à la rue Bank.
2	Elle longe la rue Bank en direction sud en incluant le côté ouest, jusqu'à l'intersection du chemin Walkley, vers l'est sur Walkley en l'incluant jusqu'au chemin Conroy, sud sur le chemin Conroy en l'incluant qui change à la route 31 (Bank) en l'incluant jusqu'au chemin Leitrim.
3	Elle longe le chemin Leitrim vers l'ouest en l'excluant jusqu'à la hauteur du chemin Bowesville en l'excluant.
4	Elle tourne vers le nord en longeant la partie ouest de l'aéroport international d'Ottawa jusqu'au chemin Hunt Club en l'incluant et tourne vers l'ouest jusqu'à la rivière Rideau (son point d'origine).
<p><u>Résolution 166-15 du 27 octobre 2015</u></p> <p>Qu'une clause grand-père, sans transport scolaire, soit autorisée pour les élèves et leur famille immédiate (frères et sœurs) résidant à la même adresse actuelle en 2015-2016, qui seront hors secteurs à compter de l'année scolaire 2016-2017 et qui souhaitent continuer de fréquenter les é.é.p. Gabrielle-Roy, Marie-Curie et Michaëlle-Jean.</p>	

